

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Mai 2022

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

Absents excusés : Madame CLAIN Nathalie qui a donné pouvoir à Monsieur MATHÉ Clément et Madame BREMAUD Dany qui a donné pouvoir à Mme MAILLET Marie-Claude.

Mr le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle DONNER est désignée pour remplir ces fonctions.

Mr le Maire soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n° d07-11-20 du Conseil Municipal de St Hilaire la Palud en date du 10 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

| Numéro délégation | Numéro décision | Objet | Montant TTC ou détail |
|-------------------|-----------------|---|---|
| 5 | 2022-2 | Avenant n°1 à la Convention de bail relevant du Code Civil du 01/04/2020 au 31/03/2029 | Retrait du studio B et changement de dénomination du locataire Loyer au 01/01/2022 : 3888.66 € par mois. |
| 5 | 2022-3 | Bail locatif du 01/05/2022 au 30/04/2025 2 chemin de la gare | Loyer mensuel : 325 € Charges mensuelles :24.24 € |

1- Festival International des Eurochestries Deux-Sèvres 2022

Dans le cadre du festival international des Eurochestries, l'Orchestre à Vent de Niort (O.V.Ni.) est mandaté par LA FÉDÉRATION DES FESTIVALS EUROCHESTRIES représentée par son Président Claude RÉVOLTE, pour organiser le 9^{ème} Festival international des Eurochestries en Deux-Sèvres programmé du 5 au 12 juillet 2022.

Ce Festival a pour projet :

- La diffusion de musique « classique » en milieu rural, en favorisant l'accès des concitoyens aux concerts par leur gratuité

- Promouvoir les échanges multiculturels de jeunes musiciens et chanteurs

Madame Natacha RACOIS propose de recevoir comme cela a été fait sur les précédentes éditions un orchestre ou groupe de jeunes musiciens. Nous sommes dans l'attente des propositions. La date du 6 juillet a été retenue pour la programmation sur St Hilaire la Palud.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte d'accueillir le festival 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2- Concert par l'association CHOREA à l'église de St Hilaire la Palud : demande de subvention

Le 18 juin prochain à 20h30, l'association Chorea organise un concert à l'église de St Hilaire la Palud intitulé la légende de l'outarde - Concert gratuit à libre participation.

L'association a fait parvenir à la commune le budget prévisionnel de cette manifestation ainsi que la convention qu'ils ont signé avec l'association diocésienne de Poitiers.

Coût prévisionnel du concert 1600 €

L'association demande si la commune pourrait participer financièrement.

Monsieur le Maire propose une subvention à hauteur de 50 % soit 800 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de verser une subvention de 800 € à l'association Chorea pour l'organisation de la manifestation.

3- Reprise sur provisions pour créances douteuses

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2021 décidant de constituer une provision pour créances douteuses suite à la demande de Madame DEVERE, trésorière municipale, d'un montant de 1106.36 €.

Considérant qu'il n'y a pas de restes à recouvrer antérieurs à l'exercice 2021, la Trésorière Municipale, propose que la commune reprenne la somme de 606.36 € afin de conserver 500 € en provision.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte d'effectuer une reprise sur provisions pour créances douteuses d'un montant de 606.36 € au budget 2022.

4- Décision Modificative n°1 budget principal

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du n° d03-21-22 approuvant le Budget Primitif,
Considérant la nécessité d'assurer l'engagement et le mandatement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune et de respecter le principe d'indépendance des exercices comptables.

Sous réserve du respect des dispositions des articles L1612-1, L1612-9, et L1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à l'annulation des crédits prévus au BP 2022 pour les ¼ de crédits d'investissement 2021 comme suit :

Section investissement dépense : - 95 838 €
Section d'investissement recette : - 95 838 €

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la présente décision modificative.

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- Prochain conseil municipal le jeudi 9 juin à 20h15 – salle des fêtes. Mr Jacques BILLY, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et les services de la CAN viendront présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUID afin de débattre sur celui-ci.

- Monsieur le Maire souhaite lancer une étude sur l'éventuelle mise en place de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants sur la commune. Si des élus sont intéressés par ce dossier, il les invite à participer aux prochaines réunions sur le sujet qu'il ne manquera pas d'y avoir et notamment lors de la présentation prévue avec la CAN à ce sujet. Mme Catherine SPRIET indique qu'il lui semble que ce sujet a déjà été évoqué lors du précédent mandat mais que le rapport bénéfice/insatisfaction des habitants n'était pas favorable. C'est pour cela que cela n'a pas abouti.

- Il informe d'un nouveau service proposé par le Sieds, le cadastre solaire qui permet de tester le potentiel solaire des toitures et d'indiquer l'intérêt financier d'un projet de production solaire photovoltaïque ou thermique. Une réunion sera prévue à ce sujet avec le SIEDS.

- Mr le Maire informe d'une réunion qui s'est tenue ce jour en mairie sur le sujet de la GEMAPI entre les maires du marais. Une taxe pour aider à financer le curage des fossés est en discussion

- Fête de la musique : elle est prévue le 21 Juin. Une réunion pour son organisation se tiendra le 1^{er} juin.
- Le 18 juin est prévue une réunion au Vanneau avec les 7 communes du marais au sujet de la création d'un site pour informer des manifestations organisées sur ce territoire. Un interlocuteur sera désigné par commune.
- L'opportunité d'avoir un véhicule électrique sponsorisé par la publicité est en cours d'étude. Ce sujet sera évoqué lors d'une réunion avec les commerçants et Hébergeurs prochainement.
- Monsieur le Maire informe les élus que les manifestations musicales organisées les dimanches sur le marché sont offertes par les commerçants du marché. Il indique qu'à l'avenir certaines pourront également être financées par la commune.

Amélie DESSET : Elle informe de la mise en place de rencontres régulières avec les jeunes le vendredi soir à 19h30. La première est prévue le vendredi 13 mai à 19h30 à la mairie. Les élus sont invités à y participer afin de partager ce moment d'échanges sur de futurs projets à monter avec eux.

Lors de la dernière commission « menus du restaurant scolaire le point a été fait sur les achats :

87 % de Produits sont frais

7% de produits sont surgelés

5% de produits sont appertisés

75 % de produits sont BIO *(Les 25% de produits restant ne peuvent pas être considérés comme bio et sont durables : le sel, épices, le poisson (MSC), les aides culinaires)*

29 % des ingrédients sont locaux & régionaux

Le travail sur la filière locale continue.

Mme SPRIET indique que le parti pris par la commune est louable cependant au fil des mois certains aliments ne sont plus proposés aux résidents des Glycines car ils n'existent pas en bio ou ne rentrent pas dans le circuit local. Un manque de diversité est ressenti sur la distribution et pour 20 résidents les achats de certains produits aimés par eux mais non appréciés par les enfants n'est pas possible. Monsieur le Maire indique qu'il n'était pas au courant de cette problématique et qu'il faut la régler au plus vite. Mme SPRIET et Mme DESSET indiquent que la diététicienne travaille sur ce sujet depuis que cela a été remonté par la responsable des Glycines.

Clément MATHÉ : Il rappelle que le vendredi 13 mai est la date butoir pour faire passer les informations à publier sur le point info. Il indique qu'il a parfois des demandes à la limite de l'information publicitaire et les traitera mais en adaptant le contenu afin de ne pas tomber dans l'information commerciale.

Hélène POYVRE : le 4 juin la commune participera aussi à la manifestation nationale « Rendez-Vous aux jardins » une information passera dans le point info de Mai.

Affiché le 11 Mai 2022